

## CYCLE DE PRÉPARATION AU CERTIFICAT EN GOUVERNANCE PUBLIQUE Promotion n°2018 - 01

Votre photo

Clôture des inscriptions  
31 mai 2018

### Dossier de candidature

le formulaire est téléchargeable et peut être rempli en ligne : [www.ifgp.fr](http://www.ifgp.fr)

**Dossier complet** | IFGP - service CEGP  
à renvoyer | 115 rue Saint-Dominique - 75007 Paris

Civilité :  N° adhérent IFGP :   
Nom :   
Prénom :   
Date de naissance :  Nationalité :

### Votre mandat

mandat ou fonction exercé :   
*secteur de délégation*

nom de la collectivité ou de l'organisme public :   
*son adresse postale*

merci de préciser ici le libellé de la fonction principale et de l'organisme de rattachement que vous souhaitez voir figurer dans les documents écrits relatifs au CEGP :

### Vos coordonnées personnelles

adresse 1 : n° :  voie :   
adresse 2 :   
code postal :  ville :   
e-mail :   
téléphone :  portable :

### Engagement du candidat

En déposant ma candidature au cycle préparatoire à la certification CEGP délivrée par l'IFGP,

(merci de cocher la case)

- j'atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions d'inscription au cycle de préparation à la certification CEGP délivrée par l'IFGP telles que précisées en page 2 du présent dossier de candidature.
- en cas d'admission, je prends l'engagement de donner la priorité aux activités du CEGP, de participer à tous les modules et de suivre l'intégralité du programme.
- je m'engage à régler la totalité des frais d'inscription au cycle préparatoire de la certification CEGP selon les conditions indiquées en page 2 du présent dossier de candidature.
- j'atteste souscrire à la formation préparatoire au CEGP dispensée par l'organisme de mon choix agréé IFGP - document téléchargeable sur le site de l'organisme :

### Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

1. le présent formulaire de candidature dûment complété et signé par le candidat (pages 1 et 2)
2. une lettre de motivation + un CV
3. le cas échéant, le formulaire de prise en charge des frais d'inscription (page 3) dûment rempli et signé par la personne habilitée
4. le bon de commande de l'organisme agréé IFGP choisi pour suivre la formation préparatoire au CEGP dûment rempli et signé par le candidat.

Fait à  le,

mention manuscrite  
« Bon pour accord »

SIGNATURE  
du candidat

1/3

[www.ifgp.fr](http://www.ifgp.fr)

IFGP - 115 rue Saint-Dominique 75007 Paris  
tél. : 06 27 20 25 20 - [contact@ifgp.fr](mailto:contact@ifgp.fr)

### 1 - À qui le cycle de préparation au CEGP s'adresse-t-il ?

Une promotion d'une vingtaine de candidats intéressés ou déjà impliqués dans la gouvernance publique, souhaitant mieux maîtriser les problématiques propres à la gouvernance publique et améliorer leur performance dans le domaine de la décision publique

### 2 - Comment se porter candidat au cycle de préparation au CEGP ?

Le dossier de candidature doit être téléchargé sur le site de l'IFGP (Institut Français de Gouvernance Publique) : [www.ifgp.fr](http://www.ifgp.fr). Dûment rempli et signé, ce dossier doit être adressé par voie postale à l'IFGP **avant le 15 novembre 2016** à l'adresse suivante : IFGP – Service Certification - 115 rue Saint-Dominique – 75007 Paris

### 3 - Comment est assurée la sélection des candidats ?

Les dossiers de candidature sont examinés par le comité de la certification de l'IFGP. Les candidats dont les dossiers ont été sélectionnés sont auditionnés par un jury qui évalue l'admissibilité des candidats au processus de certification à la Gouvernance Publique. L'audition porte essentiellement sur les motivations du candidat à suivre le cycle. Chaque candidat reçoit une réponse personnelle à sa demande d'inscription au cycle de préparation au CEGP.

### 4 - Comment se déroule le cycle de préparation au CEGP ?

Une fois le candidat déclaré admissible par l'IFGP, son dossier est transmis à un organisme de formation agréé par l'IFGP.

Le cycle de préparation au CEGP est en effet mis en œuvre par un Institut de formation. Le contenu des formations, la pédagogie, les modalités de déroulement sont prescrits par l'IFGP qui garantit ainsi un haut de qualité des prestations de formations fournies par l'organisme de formation.

Le cycle comprend six modules se tenant à Paris au rythme d'un tous les 4 à 6 semaines. Les candidats sont réunis en promotions de vingt participants qui suivent ensemble le même cycle de préparation au CEGP.

### 5 - Que couvrent les frais d'inscription ?

Les frais d'inscription couvrent exclusivement les frais suivants :

- la mise en œuvre de l'étape de vérification de l'admissibilité : ces frais sont facturés directement par l'IFGP
- les prestations de formation fournies dans le cadre des six modules du cycle : ces frais sont facturés directement par l'organisme de formation agréés par l'IFGP ; par convention entre l'IFGP et l'organisme de formation, ce dernier s'engage à appliquer le tarif indiqué dans le dossier de candidature au CEGP de l'IFGP.

Les frais d'inscription ne comprennent pas les dépenses de déplacement, de restauration ou d'hébergement.

### 6 - Quel est le tarif du cycle de préparation au CEGP ?

prestations (*)	description	prestataire	prix net (HT)	remises adhérents IFGP	facturation
1ère étape : admissibilité	étude du dossier jury d'admission	IFGP	2.000,00 €	50%	IFGP
3ème étape : attribution du certificat	jury final d'évaluation de l'aptitude au CEGP				
2ème étape : cycle de préparation	six modules, soit 12 journées de formation	organisme agréé IFGP	12.000,00 €	10%	organisme agréé IFGP

(\*) pour plus de précisions, se reporter au site à l'adresse suivante : <http://ifgp.fr/se-certifier/ifgp-la-certification-en-gouvernance-publique-tarifs/>

### 7 - Quelles sont les modalités de règlement des frais d'inscription ?

Les frais d'inscription au cycle de préparation à la certification sont intégralement dûs et à régler par le candidat :

- pour la facturation IFGP : en totalité dès réception de la facture
- pour la facturation de l'organisme de formation agréé IFGP : 50% du montant de la formation préparatoire sont à régler avant le démarrage des six modules, le solde - soit les 50% restant dûs -, avant le 4ème mois du cycle.

Les prescriptions légales en vigueur relatives au droit à la formation des élus, des administrateurs et des salariés sont applicables permettant la prise en charge des frais de formation par la collectivité, l'organisme public ou parapublic, l'entreprise,... auquel est rattaché le candidat.

### 8 - Quel est le calendrier prévisionnel du prochain Cycle de préparation au CEGP ?

Le calendrier du prochain cycle est décrit sur le site de l'IFGP : [www.ifgp.fr](http://www.ifgp.fr)

SIGNATURE  
du candidat  
pour acceptation

[www.ifgp.fr](http://www.ifgp.fr)

IFGP - 115 rue Saint-Dominique 75007 Paris  
tél. : 06 27 20 25 20 - [contact@ifgp.fr](mailto:contact@ifgp.fr)

## Cycle de préparation au CEGP

Promotion n°2018 - 01

### Frais d'inscription pris en charge par la collectivité ou l'organisme

#### dénomination du responsable habilité de la collectivité ou de l'organisme

Je, soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Collectivité ou organisme :

Votre collectivité ou organisme est-il adhérent IFGP ? :

représentant habilité m'engage à prendre en charge la totalité des frais d'inscription au cycle de préparation au CEGP dans l'hypothèse où la candidature de :

#### dénomination du candidat

Civilité :

Nom :

Prénom :

Fonction :

serait déclarée admissible par le comité de sélection de l'IFGP au Cycle pour intégrer la promotion n°2018-01.

(cocher la case)

Je m'engage à régler à réception de la facture correspondante les sommes dûes respectivement à l'IFGP et à l'organisme de formation retenu - cf. modalités de facturation

#### dénomination et adresse exactes pour l'envoi de la facturation

Nom collectivité ou organisme :

service habilité :

adresse 1 :

adresse 2 :

code postal :

ville :

nom du référent :

téléphone :

portable :

#### Modalités de facturation

L'organisme signataire du présent engagement s'engage expressément à :

1. régler directement à l'IFGP, sur présentation de facture, le montant total de 2.000€ HT (en cas de remises applicables, elles seront automatiquement déduites). Le règlement sera effectué en un versement unique réglé à réception de la facture.
2. régler directement à l'organisme agréé par l'IFGP réalisant les prestations de formation, sur présentation de facture, le montant total de 12.000€ HT (en cas de remises applicables, elles seront automatiquement déduites).

Fait à

le,

mention manuscrite  
du responsable  
« Bon pour accord »

SIGNATURE  
du responsable  
et cachet de l'organisme payeur